

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413313221

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif  
Aide à l'équipement des associations sportives - 3eme répartition 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Un crédit de 800 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives du département. Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités départementaux de disposer des locaux et des matériels sportifs nécessaires à leur activité.

A ce titre, les conditions de recevabilité suivantes sont exigées par le service :

- l'association doit être domiciliée dans les Bouches-du-Rhône, être affiliée à une fédération sportive agréée, et avoir au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande,
- l'existence d'une part d'autofinancement du club dans la réalisation du projet.

Les projets déjà réalisés au moment de la demande ne sont pas recevables.

En outre, plusieurs critères permettent d'établir un ordre de priorité pour l'attribution des subventions entre les demandes reçues :

- l'activité sportive du club (nombre de licenciés, niveau sportif, volume de l'activité...),
- les projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges) et des installations sportives, seront privilégiés dans l'attribution des subventions et la somme accordée,
- les associations n'ayant pas bénéficié de subvention les années précédentes seront privilégiées.

Ainsi, 51 subventions sont proposées pour un montant de 224 214 € et réparties de la façon suivante et figurent en annexes :

- 49 subventions présentées dans le tableau annexé (intitulé : Equipement programme mobilier - CP du 18 octobre 2019), pour un montant total de : 219 214 €
- 2 subventions présentées dans le tableau annexé (intitulé : Equipement programme immobilier - CP du 18 octobre 2019), pour un montant total de : 5 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL